

Quelques conseils pour produire et jeter moins de déchets.

◆ **PENSEZ à composter...**

En compostant vos biodéchets, vous obtiendrez un amendement naturel et gratuit et vous réduirez votre poubelle de 30%.

Demandez le au SIECTOM...



◆ **PENSEZ au paillage ...**

En utilisant vos déchets verts (herbe coupée, feuilles mortes...) en paillage au pied des arbustes, des arbres ou au potager, vous économiserez le désherbage et l'arrosage.



◆ **REPAREZ au lieu de jeter...**

Choisissez des appareils ou objets robustes et réparables .

Sur le site internet du SIECTOM, vous avez l'annuaire des artisans « Répar'acteurs ».

Faites attention lors de vos achats : préférez un appareil moins énergivore (classe A); vous allègerez votre facture d'électricité.

◆ **DONNEZ vos objets ou appareils au lieu de jeter...**

Il existe des associations qui récupèrent les livres, les jouets, les vêtements, les appareils électroménagers, les meubles dont vous ne vous servez plus.

Pensez à Adour Ressourcerie à Morlaàs ou Landes Ressourcerie à Aire/Adour.

Les déchetteries :

Mode d'emploi



SIECTOM Coteaux Béarn Adour

tel : 05.59.68.09.02

E-mail: siectom64@orange.fr

Site Internet : siectom.jimdo.com.



Le rôle d'une déchetterie

La déchetterie accueille les déchets qui ne sont pas collectés dans le cadre du service de collecte (déchets occasionnels, volumineux, dangereux).

Sont également acceptés les emballages en verre, les emballages recyclables (en plastique, en métal, en carton) et les journaux/revues/papiers.

Les ordures ménagères ne sont pas acceptées.

L'ensemble des déchets est trié afin de permettre leur recyclage ou valorisation.

L'accès à la déchetterie est gratuite pour les particuliers résidant dans la communauté des communes des Luys en Béarn et du nord est Béarn.

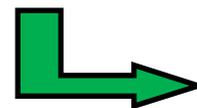


Huiles de vidange



⇒ Huiles de vidange des ménages (non mélangées)

2 Litres par apport

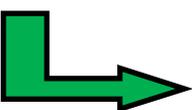


Elles sont **recyclées en huile de moteur.**

Huiles de friture

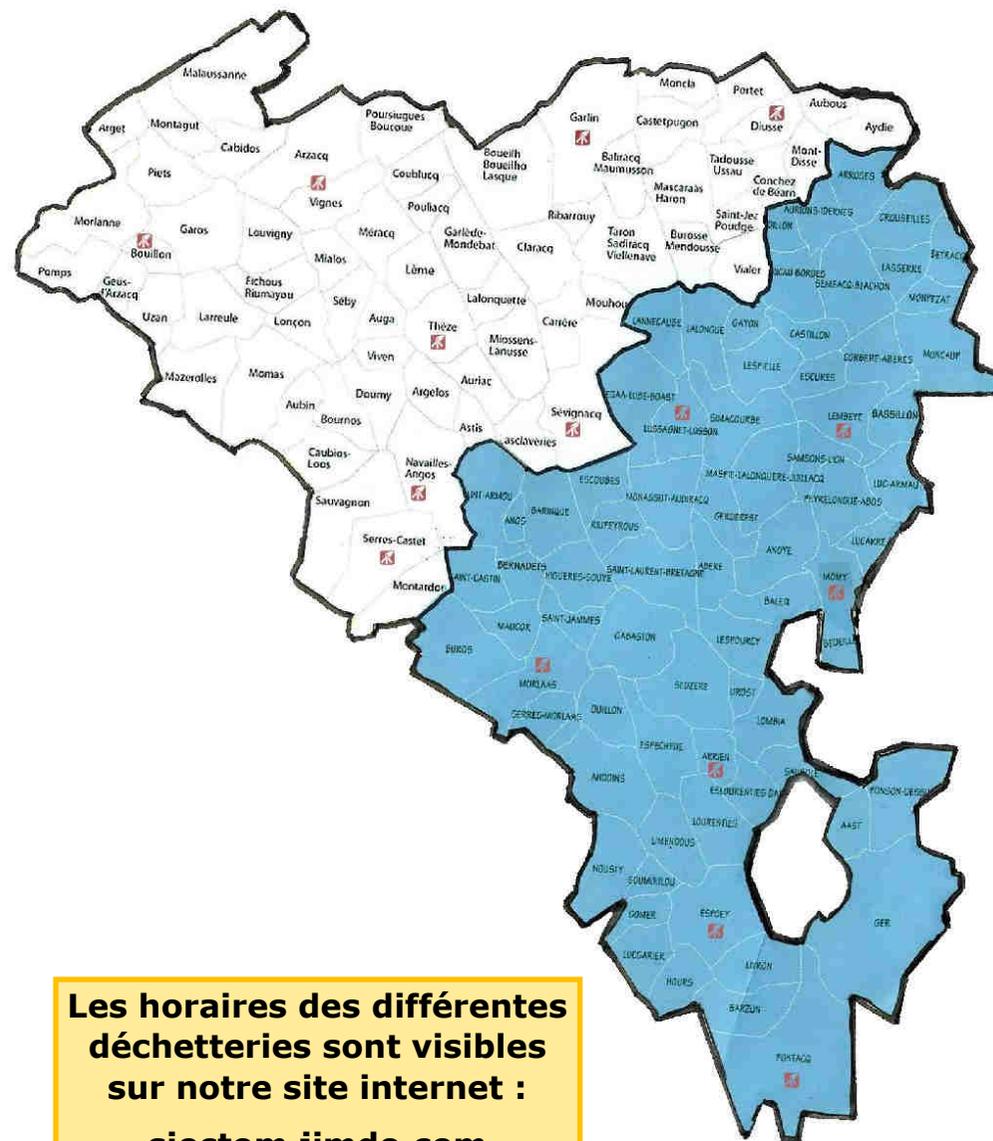


- ⇒ Huiles de fritures
- ⇒ Graisses de cuisson



Elles sont **recyclées en additifs au bio diesel**

Le réseau des déchetteries



Les horaires des différentes déchetteries sont visibles sur notre site internet : siectom.jimdo.com

Consignes de sécurité

Voici quelques conseils pour respecter les installations, ainsi que les agents :

- **Ralentir** votre allure en entrant sur le site.
- **Respecter les consignes de tri** : si vous avez un doute, n'hésitez pas à demander au gardien de déchetterie.
- Ne vous rendez pas sur le bas de quai sans l'autorisation du gardien.
- **Il est interdit d'enjamber les murets de sécurité.**
- **Interdiction de descendre dans les bennes.**
- **Interdiction de récupérer des déchets.**
- **Il est interdit de déposer des déchets devant le portail sous peine de poursuites.**

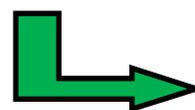
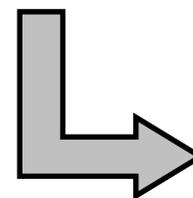
Pour toute information complémentaire, veuillez contacter le service Déchetteries au 05.59.68.09.02



Les déchets de soins



- ⇒ Seringues
- ⇒ Aiguilles
- ⇒ Lancettes
- ⇒ Embouts de stylos injecteurs



Ils sont **valorisés en énergie.**



Strictement interdit les déchets médicaux dans le bac de collecte sélective.



Piles et batteries



- ⇒ Toutes sortes de piles.
- ⇒ Les accumulateurs.

Ne pas déposer : les toners de photocopieur.



Ils sont **recyclés en objets métalliques**

Règlement intérieur

Pour les particuliers :

L'accès à la déchetterie est gratuit pour tous les particuliers et résidant sur la communauté des communes correspondante.

Pour les professionnels :

Les apports en petites quantités sont acceptés.

Les déchets strictement professionnels : pièces automobiles, peintures et produits toxiques sont refusés.

ATTENTION

L'arrivée sur site doit se faire au moins 5 minutes avant l'heure de fermeture.

Le véhicule doit avoir quitté le site à l'heure de fermeture.

Déchets acceptés



MOBILIER



DECHETS VERTS



BOIS



FERRAILLE



TOUT VENANT



GRAVATS



TEXTILE



GRANDS CARTONS



DECHETS d'EQUIPEMENTS ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES (DEEE)



LAMPES



CARTOUCHES D'ENCRE



DECHETS MENAGERS SPECIAUX (DMS)



PILES BATTERIES



DECHETS DE SOIN



HUILES de FRITURE



HUILES de VIDANGE

Les déchets ménagers spéciaux



- ⇒ Peintures
- ⇒ Vernis et colles
- ⇒ Aérosols
- ⇒ Produits phytosanitaires
- ⇒ Radiographies
- ⇒ Bidons vides de pétrole (4 maximum par apport)

- Les emballages plastiques et métalliques seront recyclés.
- Les peintures et les produits phytosanitaires sont incinérés avec production d'électricité.
- Les acides et les bases subissent un traitement physico-chimique et sont utilisés pour le traitement des eaux.

Cartouches d'encre



⇒ Les cartouches d'encre d'imprimantes.

Ne pas déposer : les toners de photocopieur.



Ils sont **recyclés ou réutilisés**

Déchets refusés

**SAC d'ORDURES
MENAGERES**
→ **INCINERATION**

**DECHETS
RADIOACTIFS
MERCURE**
→ **VENDEUR ou
SITES SPECIALISES**

PNEUS
selon le site

MEDICAMENTS
→ **PHARMACIE**



**BOUTEILLES de
GAZ, EXTINCTEURS**
→ **VENDEUR**

AMIANTE
→ **PSI Lamnezan**

**ELEMENTS de
CAROSSERIE**
→ **CASSES**

**CADAVRES
D'ANIMAUX**
→ **VETERINAIRES OU
ATEMAX**

Le mobilier

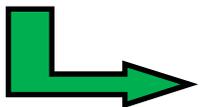


- ⇒ Tous types de meuble d'intérieur ou de jardin entiers ou démontés, même s'ils contiennent des éléments vitrés.
- ⇒ Matelas, sommier

Ne pas déposer : menuiseries, portes et fenêtres.



CONSIGNE : démonter les meubles avant d'arriver sur site.



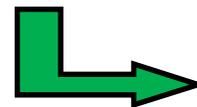
Ils sont **valorisés en nouveaux meubles ou en énergie.**

Les lampes et néons



- ⇒ Néons
- ⇒ Lampes fluo compactes ou basse consommation
- ⇒ Les lampes LED

Ne pas déposer : les ampoules à filaments.
Elles doivent être jetés dans les ordures ménagères.



Ils sont **recyclés.**

Déchets électriques et électroniques



- ⇒ Les écrans TV et ordinateur
- ⇒ Les petits appareils ménagers (aspirateur, cafetière, grille-pain...)
- ⇒ Les gros appareils électroménagers (machine à laver, congélateur...)



PENSEZ aux associations comme Landes ressourceries



Ils sont **dépollués et recyclés**.
Ils sont valorisés soit sous forme de matières premières secondaires , soit sous forme d'énergie .

Les déchets verts



- ⇒ Tonte de pelouse
- ⇒ Branchages diamètre inférieurs à 12 cm
- ⇒ Feuilles mortes

Ne pas déposer : souches, cordages, pots et bâches en plastique.



Ils sont **recyclés en compost**.

Le bois



- ⇒ Palettes en bois
- ⇒ Cageots
- ⇒ Planches de bois
- ⇒ Menuiseries
- ⇒ Bois vernis sans vitre.

Ne pas déposer : éléments vitrés, menuiseries peintes



Ils sont **recyclés en panneaux agglomérés.**

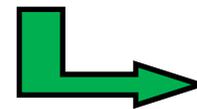
Les grands cartons



- ⇒ Grands cartons bien vidés et pliés.



CONSIGNE : enlever les calages en polystyrène avant de jeter le carton.



Ils sont **recyclés en carton.**

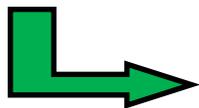
Le textile



- ⇒ Textile propre
- ⇒ Linge de maison propre
- ⇒ Chaussures en bon état
- ⇒ Petites maroquineries (sacs , ceintures...) en cuir



CONSIGNE : les textiles doivent être mis dans une poche fermée (maximum 50L)



Ils sont **réutilisés ou recyclés en isolant, le métisse.**

La ferraille



- ⇒ Cadre de vélo
- ⇒ Etendoirs
- ⇒ Grillage
- ⇒ Poêles, casseroles...
- ⇒ Tout objet en métal ou comportant majoritairement du métal.

Ne pas déposer : jantes avec pneus, tout élément de véhicule à moteur (vélomoteur, voiture...).



CONSIGNE : si possible, séparer la partie non métallique de la partie métallique.



Ils sont **recyclés en de nouveaux objets métalliques.**

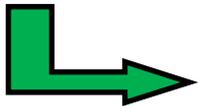
Les encombrants



- ⇒ Vitres
- ⇒ Tapisseries
- ⇒ Moquettes
- ⇒ Calages en polystyrène
- ⇒ Grands objets en plastique : jouets, caissettes , glacières....



Pensez à donner à des associations avant de jeter.



Ils sont **incinérés ou enfouis.**

Les gravats



- ⇒ Cailloux
- ⇒ Carrelage
- ⇒ Faïence (lavabo bidet, bac à douche)
- ⇒ Syporex
- ⇒ Ciment
- ⇒ Briques
- ⇒ Verre simple vitrage
- ⇒ Tuiles, ardoise

Ne pas déposer : amiante, éverites, terre.et plâtre.



Ils sont **valorisés par le réemploi.**